



Non à l' OQTF, un titre de séjour pour Grâce !

Grâce est scolarisée en France depuis 2019, elle a obtenu du fait de sa volonté de réussite et d'intégration un DELF B1 et un bac pro métiers d' accueil. La seule solution que lui a proposé parcours sup pour la poursuite de ses études fut celle de passer un BTS en alternance. Mais sans papier comment faire une alternance lorsqu'on a plus de 18 ans ? Impossible de trouver une entreprise pour faire une alternance sans titre de séjour et de ce fait de continuer à être admise et scolarisée dans le lycée où elle était inscrite.

Pourtant Grâce dès janvier 2024, dans sa 19ème année a demandé sa régularisation, mais la réponse a tardé, la préfecture à même perdu son dossier l'obligeant à le refaire en 2025 et c'est en avril 2026 qu' elle a reçu une OQTF.

Elle pouvait en toute légalité obtenir son titre de séjour, selon les critères de la circulaire Valls, en vertu du fait qu'elle était entrée en France avant l'âge de 16 ans, et ce si son dossier avait été examiné dans les 4 mois exigé pour cette démarche.

Grâce est une jeune fille courageuse et dynamique, hébergée depuis novembre 2024 dans un Centre d'hébergement et de réinsertion sociale à Paris XXème, elle a su rebondir, elle est actuellement inscrite dans un lycée parisien en classe passerelle, ce qui va lui permettre de s'inscrire en BTS dès l'année prochaine, et enfin réaliser son rêve de poursuivre ses études.

Grâce dont le père est décédé n'a plus personne dans son pays d'origine, l'y renvoyer serait contraire aux droits de l'Homme. Cette jeune fille vit en France depuis 7 ans, c'est ici qu'elle y a toutes ses attaches, c'est ici qu'elle désire vivre et s'intégrer.

Pour toutes ces raisons nous sommes convaincus que la place de Grâce est parmi nous et c'est avec force et conviction que nous demandons au tribunal d'annuler l'OQTF de Grâce et à la préfecture de lui délivrer un titre de séjour pour lui permettre de poursuivre ses projets d'avenir ici, ce qui serait également une chance pour la France.